

PROCÈS VERBAUX

SAISON 2022/2023



JOURNAL FOOT

Numéro de Journal Foot / Publié le :

PV N°27 - publié le 25 janvier 2023



PROCÈS-VERBAL N°12

RECEPTION

AR 2223- 06 US PORTES HAUTES CEVENNES interjetant appel de la décision de la Commission de Contrôle de l'Encadrement des Equipes sanctionnant son équipe séniors D1 d'un retrait de trois points au classement du championnat du district, pour n'avoir pas satisfait à l'obligation de déclarer un éducateur diplômé qui lui incombait à l'ouverture de la présente saison.

REUNION – ORDRE DU JOUR

La Commission d'Appel se réunira le

Lundi 30 janvier 2023

au siège du District, 101, rue du 8 mai 1945, 07500 GUILHERAND-GRANGES.

A 19 h 15, elle examinera le dossier suivant :

AR 2223- 03 ENT CREST AOUSTE interjetant appel de la décision de la Commission des Règlements donnant match perdu par pénalité à son équipe seniors 2 pour avoir aligné un joueur dépourvu du certificat international exigé de ceux qui, la saison précédente, ont évolué dans un club étranger.

Match concerné : Championnat seniors D3, poule C,
FC EYRIEUX EMBROYES 2 / ENT CREST AOUSTE 2 du 01/10/2022

Les personnes suivantes sont convoquées :

Monsieur le Président de la Commission des Règlements

De l'ENT CREST AOUSTE :

M. Alain FUSTIER, vice-président du club,
M. Antonio MORALES président du club,

Du FC EYRIEUX EMBROYE

Mme Fabienne MAISONNEUVE co-présidente du club,
Michel MUNIER co-président de club,

Les convocations ont été établies en conformité avec les prescriptions des Règlements Généraux de la FFF.

En l'état actuel de l'épidémie de coronavirus et de la vigilance qu'elle implique, la réunion se tiendra dans le respect des mesures de protection sanitaire recommandées ou qui viendraient à être décidées.

Les personnes convoquées devront justifier de leur identité (présentation de la licence) et les mineurs être accompagnés d'un de leurs parents. **Leur présence est obligatoire** en application de l'article 112 des Règlements Sportifs du DDA. Toute absence devra être **dûment** justifiée par écrit préalablement à la tenue de la séance et la Commission est en droit d'examiner le bien fondé des excuses avancées.

Chaque partie au litige dispose d'un délai courant jusqu'à la veille de la réunion pour adresser ses observations écrites à la Commission d'Appel.

Conformément à l'article 140 des règlements sportifs du DDAF, le remboursement des frais d'appel entraînés par la convocation des personnes, officielles ou non, dont l'audition est jugée utile, ainsi que les frais inhérents à la procédure seront directement imputés sur le compte du club plaignant si l'appel interjeté ne reçoit pas une suite favorable.



Commission des Compétitions Jeunes

PROCÈS-VERBAL N° 24 Réunion électronique du 24 / 01 / 2023

Présents : LAULAGNET Roselyne, MOMBARD Martine, REBOULET Mathilde, BRESSON Claude, AUBERT Philippe.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Correspondances :

Nous vous rappelons que seules les correspondances émises depuis les messageries officielles (n°affiliation@laurafoot.org) des clubs sont prises en compte par la Commission.

Nous invitons également les clubs à utiliser ces messageries pour leurs échanges.

HORAIRES

Pour donner suite au vote de l'Assemblée Générale du District Drôme-Ardèche de Football du mercredi 7 Septembre 2022 à Valence, les nouveaux horaires des compétitions et les modalités de demandes de modifications de dates et ou d'horaires s'appliquent avec effet immédiat.

Catégories	Horaire Légal	Plages Autorisée
U7	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U9	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U11	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U13	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U15	Dimanche 10h00	Dimanche 09h30-11h00
U18	Samedi 15h00	Samedi 14h00-16h00

Horaire Légal : C'est l'horaire officiel qui est affiché, et qui si aucun club ne se manifeste, sera l'horaire de la rencontre.

Horaire Autorisé : C'est l'horaire qui nécessite la saisie via FOOTCLUBS par le club recevant modifiant son horaire Légal. L'horaire autorisé est défini par une plage de possibilités que peut utiliser le club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres. Dans ce cas, il n'y a besoin ni de l'accord du District, ni du club visiteur.

Horaire négocié : C'est l'horaire qui a été convenu par les 2 clubs par écrit ou par FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission concernée pour accord définitif.

Périodes pour les demandes de modifications des dates de rencontres :

Période Verte : Jusqu'à J-21 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et ne nécessite pas l'accord du club visiteur.

Période Orange : De J-20 à J-13 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et nécessite l'accord des 2 clubs. La demande doit être faite via FOOTCLUBS et sera validée par la Commission concernée après validation des 2 clubs.

Période Rouge : A partir de J-12, la demande doit être faite par mail à la Commission concernée. La décision de validation reviendra à la Commission au vu du motif sérieux et validé.

En dehors des horaires officiels ou autorisés, les horaires négociés devront être validés par les 2 clubs quelle que soit la période à laquelle la demande a été faite. Dans le cas d'un horaire négocié, même en période verte, l'accord des 2 clubs sera obligatoire.

Les demandes de modifications des horaires doivent être faites via FOOTCLUBS lorsqu'on se trouve en période verte ou orange. Le club visiteur peut solliciter le club recevant pour changer d'horaire. Si accord, le club recevant devra en faire la demande via FOOTCLUBS.

En période hivernale, les rencontres programmées après 14h30 doivent répondre aux exigences de la classification de l'éclairage pour la compétition concernée.

U7 – U9

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Livrets de Pratique en ligne :

Les livrets de pratiques U7-U9 sont en ligne sur le site du District. Merci de prendre connaissance du contenu, référence pour nos organisations de pratique. Les éducateurs et les dirigeants y trouveront le nécessaire pour l'organisation et l'accueil des plus jeunes.

U6/U7

Merci de noter :

Poule 7 : Rhône Crussol (A) 3 équipes.

Poule 8 : Rhône Crussol (B) 2 équipes.

Poule 18 ajout de 2 équipes de St Just St Marcel.

Date prochains plateaux U7 : samedi 28 janvier à 10h00.

Bonne reprise à tous.

U8/U9

BOURGEON :

Poule D : Cornas 2 équipes.

Poule G : Modification lieu de plateau merci de regarder les modifications dans les calendriers dans la rubrique documents.

Poule H : Allan 2 équipes.

ESPOIR :

Plusieurs modifications Poule E et Poule F merci de regarder les modifications dans les calendriers dans la rubrique documents .

Date prochains plateaux U9 : samedi 28 janvier à 13h30.

U11

Responsable : Philippe AUBERT, Mob : 06 80 92 81 87.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 10h00.

PHASE PRINTEMPS :

Les clubs ont exprimé leurs souhaits pour la préparation de la phase printemps.

Les calendriers parus seront définitifs et permettront aux clubs de préparer leurs plannings pour cette deuxième partie de saison. Seuls les ajouts d'équipes susceptibles de combler les exemptions pourront être étudiés.

Désidérata reçus : ACE FC, FC ANNONAY, ATHLETIC FOOT CEVENNES, US BAS VIVARAIS, ES BOULIEU les ANNONAY, CO CHATEAUNEUF DU RHONE, FC CHATELET, FC CHEYLARD, AS CORNAS, ENT CREST AOUSTE, FC DIOIS, US DROME PROVENCE, FC EYRIEUX EMBROYE, FC FELINES ST CYR, FC GOUBETOIS, FC HAUTERIVES GREAND SERRE, FC HERMITAGE, ES MALISSARD, RC MAUVES, FA MELAS LE TEIL, FC MONTELMAR, ES NORD DROME, ASF PIERRELATTE, US PONT LA ROCHE, US PORTES HAUTES CEVENNES, OL SALAISE RHODIA, AS ST BARTHELEMY DE VALS, AS SUD ARDECHE, RC TOURNON TAIN, AS VALLEE DOUX, VALLIS AUREA FOOT.

Date prochains plateaux : Samedi 28 janvier 2023 à 10h00.

U13

Responsable : Mathilde REBOULLET, Mob : 06 08 82 29 55

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 13h30.

1^{ère} Phase :

➤ **Information D1 :**

Les équipes qui représenteront le District pour le Critérium LAURA Foot qui débute le samedi 25 Février 2023 sont :

- Chavanay AS 1.
- Davézieux Us 1.
- Montélimar Fc 1.
- Mours St Eusebe 1.
- O Valence 1.
- Rhone Crussol 07 1.

➤ **Informations D2 à D6 :**

Les équipes de D2 en 1^{ère} Phase accédant en D1 en 2^{ème} Phase sont :

- Vallis Auréa Foot 1.
- Hostun 1.
- Eyrieux Embroye 1.
- Ruomsois Olympique 1.
- Davézieux Us 2.
- Bs St And Sc 1.

Les équipes de D3 en 1^{ère} Phase accédant en D2 en 2^{ème} Phase sont :

- Clonas Us 2 Vallons 1.
- Foot Mt Pilat 1.
- Hermitage Fc 1.
- Ent Bourg Argental 1.
- O Valence 3.
- Peyrins Us 1.
- Bg Valence Fc 1.
- O Valence 4.
- Montélier Us 1.
- Rhone Crussol 07 3.
- Sud Ardeche F Av 3.
- Pierrelatte 2.
- Pont La Roche Us 1.
- US Bas Vivarais 1.

Les équipes de D4 en 1^{ère} Phase accédant en D3 en 2^{ème} Phase sont :

- Annonay Fc 1.
- Hermitage Fc 2.
- Portes Les Val Fc 2.
- Malissard Et S 1.
- As Veore Montoisson 1.
- Ancone Us 1.
- US Val d'Ay 2.
- Ch.S.Isere 1.
- St Marcel Val As 2.
- Rochemaure Maysse 1.

Les équipes de D5 en 1^{ère} Phase accédant en D4 en 2^{ème} Phase sont :

- Felines St Cyr 2.
- St Paul R Joyeuse S 1.
- O Valence 5.
- EA Montvendre 1.
- Js Livron 1.
- Athletic Foot Cevennes 1.

Les équipes de D6 en 1^{ère} Phase accédant en en D5 en 2^{ème} Phase sont compte tenu du nombre d'équipes engagées au nombre de 2 (les 2meilleurs premiers) :

- Portes Htes Cevennes 1.
- Pierrelatte 3.

Les poules pour la 2^{ème} phase seront diffusées début Février 2023.

Festival PITCH U13 et Coupe Charles André :

Les rencontres n'ayant pas été jouées le 17/12/2022 sont reportées au 28/01/2023.

La journée du 28/01/2023 est quant à elle reportée au 18/02/2023.



POULE 2	POULE 9	POULE 12	POULE 14
St Jean Muzols 1	Malissard Et.S. 1	Rhone Crussol 07 2	Montelimar Us 2
O Salaise Rhodia 1	Hostun 2	O. Valence 1	Sud Ardeche F Av. 2
As Du Dolon 1	Portes Les Val Fc 1	Valence Fc 2	Pierrelatte 1
Hermitage Fc 1	Mours St Eusebe 2	Montelier Us 1	Montelimar Fc 1

POULE 16
U.S. Bas Vivarais 1
Montelimar Us 1
Montelimar Fc 2
Chateauneuf Rhone 2



COUPE CHARLES ANDRE U13 - Tour Reporté
Samedi 28 Janvier 2023 à 13H30



POULE 4
Bg Valence Fc 3
O. Valence 5
Ch.S.Isere 1
Rhone Crussol 07 4

Merci de bien utiliser pour les coupes, les feuilles de licences et de résultats dédiées que vous retrouvez sur le site du District via les liens suivants :

<https://drome-ardeche.fff.fr/wp-content/uploads/sites/103/bsk-pdf-manager/32c93a04323f31537cb9da0c30799f6c.pdf>

pour la feuille de licences Coupe U13

<https://drome-ardeche.fff.fr/wp-content/uploads/sites/103/bsk-pdf-manager/6dc71e2c837f54d8009e5942865b5818.pdf>

pour la feuille de résultats Coupe U13

U15

Responsable : Roselyne LAULAGNET 06 11 15 53 93.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Dimanche 10h00.

Championnat D3, D4, D5

Les poules D3, D4 et D5 sont disponibles sur le site ou footclubs.

1^{ère} journée le 29 janvier 2023.

Pensez à faire rapidement vos changements de jour ou d'horaire.

U18

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 15h00.

La saisie du résultat de votre rencontre U18 doit s'effectuer dans les 24h qui suivent.

Rencontres reportées :

- En 18D1 :

U. MONTELIMAR S / BOULIEU ANN 1 au 18/02/2023.

FC PORTOIS 1 / CHAVANAY AS 1 au 18/02/2023.

VALLIS AUREA FOOT 1 / AS SUD ARDECHE 1 au 18/02/2023.

- En U18D2 :

MOURS ST EUSEBE US 2 / AS SUD ARDECHE 2 au 04/02/2023.

U. MONTELIMAR S 1 / ASF PIERRELATTE 1 au 04/02/2023.
FC PLATEAU ARDECHOIS 1 / AM.S DONATIENNE 1 au 04/02/2023.
RHONE CRUSSOL 07 2 / RUOMS OL 1 au 04/02/2023.

Les 2 poules en D3 et les 4 poules en D4 sont en ligne.

Coupe Vivien BOUDRIER :

4ème tour / 16ème de finale du 21 janvier 2023

La rencontre FOOT MONT PILAT 1 / US VAL D'AY 1 est reportée au 18 février 2023, suite aux intempéries du 21 janvier 2023.

La rencontre Av.S ROIFFIEUX 1 / VALLIS AUREA 1 est reportée au 11 février 2023.

Ces deux rencontres devront se jouer absolument. Ne pas hésiter à inverser si nécessaire.

TRANSITION SAISON 2022-23 vers SAISON 2023-24

Comme voté lors de l'Assemblée Générale du District Drôme-Ardèche de Football du 07 Septembre 2022 à Valence, les compétitions U18 vont s'effacer au profit de la mise en place de compétitions U17 d'une part, et de compétitions U20 d'autre part.

La situation sportive U18 à l'issue de la saison 2022-23, alimentera les différents niveaux (D1, D2 et Brassage) des compétitions U17, mais également des compétitions U20. Les clubs seront donc pré-engagés dans l'application FOOTCLUBS et valideront leurs engagements selon le processus habituels avec des dates limites comme à l'accoutumée (aux alentours du 15 Juillet 2023 pour les D1 et D2, et du 15 Aout 2023 pour le niveau Brassage).

Le tableau des modalités est présenté dans le document support en ligne sur le site du District en rubrique Documents → Documents compétitions → Jeunes.

TOURNOIS

Responsable : Roselyne LAULAGNET 06 11 15 53 93.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr



Commission des Arbitres

PROCÈS-VERBAL N° 22 du 25 janvier 2023

PERMANENCE ARBITRAGE DU WEEK-END DU 27 & 28 Janvier 2023

- **SERGENT Cyrille (07.70.15.24.71)**. Merci de contacter, à partir du samedi matin, uniquement la personne de permanence pour tout problème lié à l'arbitrage.

DERNIER RATTRAPAGE DU TEST TAISA (28 JANVIER 2023)

Conformément aux dispositions relatives au test physique « TAISA », la Commission de Départementale de l'Arbitrage vous informe que la dernière séance de rattrapage aura lieu le samedi 28 janvier 2023 au stade synthétique à PONT DE L'ISERE.

Il est instamment rappelé à tous le caractère **OBLIGATOIRE** de votre participation à cette séance physique. Dans ces conditions, nous vous prions de prendre toutes les dispositions nécessaires afin que vous puissiez participer au test physique.

Déroulement :

10h00 : Accueil des arbitres

10h15 à 10h30 : Échauffement

10h35 : Début du test physique

11h30 : Fin de l'épreuve physique

Matériel à prévoir (arbitres adultes et jeunes) :

- Tenue sportive (short, chaussettes, maillot, baskets obligatoires, bouteille d'eau ou gourde...) et nécessaire de toilette.

Cette séance de rattrapage concerne en priorité les arbitres blessés et/ou indisponibles depuis le début de la saison 2022/2023.

Bien entendu, tous les arbitres qui n'ont pas réussi le nombre de répétitions en fonction de leur catégorie lors des précédents tests peuvent y participer.

Pour information, tous les arbitres adultes et jeunes qui seront absents, excusés ou qui n'auront pas réussi le test physique, ne seront pas désignés jusqu'à la fin de la saison sportive 2022/2023.

Liste des arbitres convoqués

NOM	PRÉNOM	CATÉGORIE
MEGHZILI	Karim	District 1
DOGAN	Sébastien	District 2 (CM : indisponible saison 2022/2023)
CHEVAL	Fanny	District 3 (CM : indisponible saison 2022/2023)
FAURE	Florian	District 3
GONCALVES	Daniel	District 3
HARRACHE	Abdel Karim	District 3
ACHOURI	Youssef	District 4

AMARA	Mohsen	District 4
AMEUR	Zouhaier	District 4
AURIC	Frédéric	District 4
BAGHOUGH	Aziz	District 4
BARBOSA	Laurent	District 4
BENLAKEHAL	Charef Eddine	District 4
BORNIER	Ingrid	District 4
CAUVIN	Nicolas	District 4
DUSSAUD	Romain	District 4
NDIAYE	Falou	District 4
PERMINGEAT	Romarc	District 4
PERRI	Vincent	District 4
SHAMOIAN	Ronaldo	District 4
VALENCONY	André	District 4
WADJIB	Imrane	District 4
GRASSET	Guillaume	District Assistant 1
BUTLER	Sylvain	District Assistant 2
CHABBAT	Maurice	District Assistant 2
DELORME	Lucie	District Assistant 2
LYVER	Sébastien	District Assistant 2
LOMBARD	Loïc	District Assistant 2
MORET	James	District Assistant 2
PERDRIOLE	Raphaël	District Assistant 2
DE CILLIA	Brayan	District JAD
DUHAMEL	Laurent	District JAD
EL MARZGUIOUI	Tarek	District JAD
VINCENT	Lilian	District JAD

FORMATION CONTINU DES JEUNES ARBITRES

La Commission de District de l'Arbitrage vous informe que 2 matinées de formation en direction des jeunes arbitres qui officient dans les catégories U15 et/ou U18 ont été programmées, à savoir :

- **Vendredi 10 février 2023, de 8h30 à 13h00 (Stade synthétique à SALAISE/SANNE)**
- **Samedi 8 avril 2023, de 8h30 à 13h00 (lieu à confirmer : Centre ou Sud)**

Les arbitres concernés doivent prendre toutes leurs dispositions pour assister à l'intégralité de l'une des 2 réunions de formation proposées.

A défaut, il serait fait une application stricte du règlement intérieur.

Ordre du jour de la matinée de formation :

- Atelier physique
- Point technique et administratif
- QCM sur les lois du jeu
- Clôture de la matinée de formation

Pour information, les jeunes arbitres formés au cours de cette saison sportive 2022/2023 ne sont pas concernés.

**Prévoir le matériel prise de note, son sac d'arbitrage avec une tenue sportive (sifflet, short, chaussettes, maillot, chaussures de Football à crampons non vissés) ainsi que le nécessaire de toilette.
Cet avis tient lieu de convocation.**

NOM	PRENOM	CATEGORIE ARBITRE
ANDRE	MYLAN	District JAD
BADAD	AMINE	District JAD
BANCEL	DENIS	District JAD
BAUDUIN	YLAN	District JAD
BUFFAT-NURY	HAYDEN	District JAD
BUISSON	MATHIEU	District JAD
CELLIER	TAO	District JAD
CHANEGUIER	THOMAS	District JAD
CHAVES	HUGO	District JAD
CHEVECHIAN	MAIKE	District JAD
CORDEIRO MONTEIRO	GUILHERME	District JAD
COUTUREAU	VALERE	District JAD
DE CILLIA	BRAYAN	District JAD
DUCOL	CLEMENT	District JAD
DUHAMEL	LAURENT	District JAD
DURAND	GOHAN	District JAD
EL MARZGUIOUI	TAREK	District JAD
EYRAUT	RAPHAEL	District JAD
FANGET DUPLOMB	HUGO	District JAD
FOUREL	NOLWEN	District JAD
FOURNIER	THIBAUT	District JAD
FRAISSE	MATEO	District JAD
GAYET	CHARLIE	District JAD
GHEBBARI	JIMMY	District JAD
GOIFFON	THÉO	District JAD
HERMANTIER	MAXENCE	District JAD
IZNARD	NANS	District JAD
JOHANNARD	LORIS	District JAD
JOYEUSAZ	KHAIS	District JAD
KHARCHICHE	MOHAMED	District JAD
LAHOUSSE	SAMUEL	District JAD
LATRECHE	LOÏC	District JAD
MOREIRA	MATHIS	District JAD
MOUKANBOU	VINSY	District JAD
NAJIM	YOUNESS	District JAD
OBRINGER	ELYNE	District JAD
PHILIBERT	LÉO	District JAD
TOUZOUTI	ZAKARIA	District JAD
VALLON	ALEXIS	District JAD
VINCENT	LILIAN	District JAD
VIOUGEAS	TOM	District JAD
VIVIER	JULIE	District JAD

COMMUNIQUE A L'ATTENTION DES ARBITRES ADULTES ET JEUNES ENCADREMENT TECHNIQUE DES ÉQUIPES SENIORS ET JEUNES

Depuis le début de la saison, il a été constaté à plusieurs reprises que certains arbitres adultes et/ou jeunes n'appliquaient pas les directives relatives à l'encadrement des équipes par les éducateurs diplômés. La Commission Départementale de l'Arbitrage vous informe que cette réglementation est toujours en vigueur pour la saison sportive 2022/2023.

Les équipes concernées sont :

Seniors D1 et D2

U18 « D1 » et « D2 », U15 « D1 » et « D2 »

De ce fait, nous demandons à tous les arbitres adultes et jeunes qui officient dans ces catégories, de veiller **au pointage des éducateurs diplômés ou non** en respectant scrupuleusement les 2 points indiqués ci-dessous :

- Faire preuve de rigueur sur la correspondance licence et identité des personnes présentes sur le banc de touche.
- Après vérification, inscrire sur la FMI dans la rubrique « règlements locaux » : vérification effectuée et présence des éducateurs.

L'attention des arbitres concernés est plus que jamais appeler sur le respect de ces mesures étant précisé que l'éducateur mentionné sur la FMI doit être présent :

- Lors de la réunion d'avant match
- Lors de la rencontre sur le banc de touche
- Lors de la signature de la feuille de match à l'issue de la rencontre

INFORMATION AUX CLUBS

« ARRÊTÉS MUNICIPAUX - ANNULLATION DE RENCONTRE - CHANGEMENT DE DATE, D'HORAIRE OU DE STADE »

Nous rappelons à tous les clubs, que lorsqu'il y a un Arrêté Municipal, une rencontre annulée pour quel que soit la raison, un changement de date, d'horaire ou de stade : **Vous devez prévenir OBLIGATOIREMENT l'arbitre par téléphone** ou bien alors appeler la permanence arbitrale du week-end si celui-ci n'est pas joignable. **Mais en aucun cas, vous ne devez lui envoyer un sms ou un mail.**

Les numéros de téléphones des arbitres sont envoyés par mail à tous les clubs sur leur boîte mail officielle.

INFORMATION POUR TOUTE ABSENCE

Nous vous rappelons que pour toute absence (quelque se soit le motif), vous devez envoyer un document justificatif (Certificat Médical, Arrêt de Travail, Justificatif Professionnel, etc...) sans cela, nous appliquerons le règlement intérieur .

FRAIS D'ARBITRAGE RENCONTRES ORGANISEES PAR LA LIGUE (ADULTES & jeunes°

Les frais d'arbitrage pour toutes les rencontres organisées par la Ligue AURA sont réglés par celle-ci et non par le club recevant. Vous devez donc envoyer un R.I.B à la Ligue service « comptabilité ».

« INDISPONIBILITES »

Comme annoncé lors de l'Assemblée Générale, pensez à déposer votre indisponibilité bien **15 jours avant** celle-ci, et surtout de bien la déposer **le vendredi avant 14 h 00 dernier délai.**

ATTENTION DE BIEN COCHER LES CASES LIGUE ET DISTRICT.

Pour tout manquement à cette nouvelle règle, il sera appliqué le règlement intérieur.

« RAPPORT DISCIPLINAIRE »

Nous vous rappelons, que vos rapports doivent être réalisés **UNIQUEMENT** sur votre « **Portail officiels** ».
Que ce soit suite à un carton rouge, suite à des incidents d'après match ou que soit un carton rouge suite à deux avertissements.

Pensez à prendre une photo de votre feuille de match par précaution.

Celui-ci doit être effectué dans les **48 heures** qui ont suivi votre rencontre.

« CHANGEMENT D'ADRESSE POSTALE - N° DE TELEPHONE - D'ADRESSE MAIL »

Pour tout changement de vos coordonnées (adresse postale, N° de téléphone ou adresse mail), vous devez faire un mail informatif à la boîte **Commission Départementale en Arbitrage** :
arbitres@drome-ardeche.fff.fr

AGENDA PROVISIONNEL DES ACTIONS TECHNIQUES SAISON 2022/2023

La Commission Départementale de l'Arbitrage vous précise que les informations relatives aux actions techniques (lieu, horaires, ordre du jour, liste des arbitres convoqués...) sont consultables sur le site internet du District Drôme-Ardèche de Football dans les rubriques : PROCÈS VERBAUX et ARBITRAGE

JANVIER 2023

- Samedi 28 janvier :

Dernière séance de rattrapage du test TAISA (matinée)

FEVRIER 2023

- Vendredi 10 février :

Formation continue des jeunes arbitres U15 et U18 (matinée)

MARS 2023

- Samedi 4 mars :

Formation continue des arbitres classés D3 (matinée)

- Samedi 18 mars :

Formation continue des arbitres classés D4 (matinée)

AVRIL 2023

- Samedi 8 avril :

Formation continue des jeunes arbitres U15 et U18 (matinée)

- Samedi 29 avril :

Formation continue des arbitres adultes et jeunes toutes catégories (matinée)

MAI 2023

- Vendredi 12 mai :

Formation initiale des arbitres stagiaires adultes et jeunes (séance N°8 : bilan de la saison)

FORMATIONS INITIALES EN ARBITRAGE

Nous avons le plaisir de vous communiquer la date de la dernière formation pour les candidats arbitres jeunes (saison 2022/2023) :

FORMATION CANDIDATS ARBITRES JEUNES (- de 23 ans) :

Du Lundi 06 février 2023 au Jeudi 09 février 2023 (séance 1 à 6)

Samedi 11 février 2023 (séance 7 – matinée)

Inscriptions : INSCRIPTIONS FORMATIONS CANDIDATS ARBITRES

VOS CONTACTS :

Administratif : Service Formation LauRAFoot : 04 72 15 30 21 – formations@laurafoot.fff.fr

Technique : Roland VIALLET (CTDA) : 06 15 60 01 54 – rviallet@drome-ardeche.fff.fr

COURRIERS DES ARBITRES

- **BILLON Philippe** : Courriel nous adressant son Certificat Médical justifiant son indisponibilité jusqu'au 28/02/2023. Lu et noté. Prompt rétablissement.
- **SHAMOIAN Ronaldo** : Courriel nous adressant sa prolongation d'Arrêt de travail justifiant son indisponibilité jusqu'au 22/01/2023. Lu et noté. Prompt rétablissement.
- **COURSANGE Thierry** : Courriel nous adressant son Certificat Médical justifiant son indisponibilité jusqu'au 23/01/2023. Lu et noté. Prompt rétablissement.
- **ASTIER Antoine** : Courriel nous adressant son Certificat Médical justifiant son indisponibilité jusqu'au 22/01/2023. Lu et noté. Prompt rétablissement.
- **GHEBBARI Nouredine** : Courriel nous adressant son Certificat Médical justifiant son indisponibilité jusqu'au 23/01/2023. Lu et noté. Prompt rétablissement.
- **JOYEUSAZ Khaïs** : Courriel nous informant de son absence à sa rencontre du 29/01/2023 pour raison de transport. Lu et noté. **Prendre contact avec le club d'appartenance pour une solution.**
- **HARRACHE Abdel Karim** : Courriel nous adressant son Certificat Médical justifiant son indisponibilité jusqu'au 17/04/2023. Lu et noté. Prompt rétablissement.
- **BEATTIE Elliot** : Courriel nous informant un problème lors de la signature d'avant et d'après match de la FMI par l'équipe visiteuse. Celle-ci n'ayant pas de mot de passe. Lu et noté.
- **SOUMAILA Soilihi** : Courriel nous informant de ne pas avoir fait disputer la rencontre Seniors D 4 du 22/01/2023. Terrain recouvert de neige. Lu et noté.
- **DUSSAUD Gérald** : Courriel nous adressant son Certificat Médical Lu et noté. Prompt rétablissement.
- **VIOUGEAS Tom** : Courriel nous adressant son rapport circonstancié sur un spectateur lors de sa rencontre de coupe U 18 du 21/01/2023. Lu et noté.
- **HAVARD Clément** : Courriel nous informant de l'annulation de la rencontre Seniors D 3 du 22/01/2023. Terrain recouvert de neige. Lu et noté.

- **SADIK Salim** : Courriel nous adressant son rapport circonstancié de sa rencontre seniors D 2 du 22/01/2023. Lu et noté.

COURRIERS DES CLUBS

- **IN.C.F. BARBIERES B.R.S.** : Courriel nous informant de l'annulation par l'arbitre officiel, de la rencontre Seniors D 3 du 22/01/2023. Terrain recouvert de neige. Lu et noté.
- **MAIRIE de ROIFFIEUX**: Courriel nous adressant un Arrêté Municipal interdisant les rencontres des 21 & 22/01/2023. Lu et noté.

REUNION DU BUREAU DE L'UNAF

Compte-rendu de la réunion du 08 décembre 2022

Présents : BERGERON Alexis, BERGONZI Jean François, BOUDIKIAN François, BRET Vincent, CHABBAT Maurice, CHAZALON Emilien, DUTRIEUX Benoit, FALAISE Mathias, KUHN Yves, MOUSTIER Benjamin, PERDRIOLE Raphaël et VINCENT Jean Claude.

Excusés : BOUCHARD Amandine, FERREIRA David, MARLHIN Alexandre, MLYNARCZYK Adrien et VIALLET Roland.

Absents non excusés : DUSSAUD Gérald, GALOYAN Zalina, KLEIN Frédéric, MARTIN Alain et MARTINEZ Laurence.

Début de réunion à 19 h 30.

Mot de bienvenue du président de la section.

Point sur : • la réunion régionale de l'UNAF du 03 décembre 2022,
• l'arbre de Noël 2022
• le tournoi des partenaires.

Bilan du début de saison pour la section et revue des effectifs.

Point de chaque pôle sur l'état d'avancement des missions.

Temps d'échanges.

Attendu que précisé dans les statuts, sont démissionnaires (pour absences non excusées) : Madame GALOYAN Zalina et Messieurs DUSSAUD Gérald et MARTIN Alain.

La prochaine réunion est prévue le lundi 20 mars 2023 (en présentiel).

Le Président
Nicolas BRUNEL

Le Secrétaire
Jean Baptiste RIPERT



COMITÉ DE DIRECTION

COMPTE-RENDU N°05
Réunion du lundi 16/01/2023

MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION :

NOM - Prénom	Présents	Excusés	Absents
VALLET Jean-François	X		
ARNAUD Roland	X		
AUBERT Philippe	X		
BETTON Bernard	X		
BRESSON Claude	X		
BRET Vincent	X		
BRUNEL Nicolas	X		
BRUYAT Pascal	X		
D'AGOSTINO Dominique	X		
DELORME Bernard		X	
DJEDOU Djamel	X		
FAURIE Pierre	X		
GALES Gérald	X		
GIRON Patrick	X		
JULIEN Laurent	X		
LAULAGNET Roselyne		X	
MARLHIN Alexandre	X		
MONTALBANO Stéphane	X		
MOMBARD Martine	X		
PEALAT Philippe	X		
PELIN Nathalie	X		
PION Jean Marie	X		
PROTOY Baptiste	X		
REBOULLET Mathilde	X		
VILLAND Jean François	X		
ZAVADA Richard	X		

SALARIÉS :

NOM - Prénom	Fonction	Présents	Excusés	Absents
VALLET Yohann	CTR Chargé du Plan de Performance et Formation	X		
FOURNEL Thibault	Responsable Développement et Communication	X		

ORDRE DU JOUR

- I. INFORMATIONS DU PRESIDENT**
- II. REGIONALISATION DES FORMATIONS**
- III. RESSOURCES HUMAINES**
- IV. CALENDRIER – ACTIONS EVENEMENTIELLES**
- V. REUNIONS DE SECTEURS**
- VI. ENCADREMENT DES EQUIPES**
- VII. FINALES DES COUPES 2022/2023**
- VIII. COMMISSION FUTSAL – FOOT LOISIRS : NOUVEAU MEMBRE**
- IX. RETOUR SOIREE DES VŒUX ET RECOMPENSES**
- X. CENTENAIRE**
- XI. QUESTIONS DIVERSES**

COMPTE RENDU

La séance est ouverte par une minute de silence en mémoire de Louis LOPEZ dit Loulou, dirigeant emblématique du District qui nous a quitté le 12 janvier dernier.

I. INFORMATIONS DU PRESIDENT

Le Président ouvre ce chapitre informations en indiquant que le nombre de licencié continue d'évoluer puisque nous sommes à ce jour à 27 095 licenciés.

Il revient ensuite sur l'Assemblée Fédérale qui s'est déroulée le 7/01/23 à Paris : règlement / finance.

À la suite du conseil de Ligue à Cournon du 09/01 et de la visioconférence avec Philippe DIALLO du jour, il donne les infos officielles transmises par le COMEX au sujet de l'affaire de M. Noël LE GRAET.

Dans le cadre du projet énergétique, le Président félicite l'ensemble des composantes du District pour leur prise de conscience. En effet, les dernières factures d'énergies ont très sensiblement diminué. Il souhaite que les efforts en ce sens soient pérennisés.

Il informe les membres du Comité de Direction que le montant des contrats d'objectifs LFA est en très légère diminution à la suite de nouvelles clés de répartition concernant les licenciés, le nombre de club et la part fixe. Globalement ces CO devraient rester stable jusqu'en 2025.

Il fait part de l'intervention de Pierre BERTHAUD lors du Conseil de Ligue du 14/01 au sujet du non-respect de la pratique fédérale lors des tournois organisés par les clubs notamment chez les catégories U7 à U13. Le Président demande aux responsables des commissions des compétitions et aux techniciens d'être vigilant au respect du cahier des charges de la pratique FFF de ces catégories sur nos deux départements.

II. REGIONALISATION DES FORMATIONS

Le Président évoque l'état d'avancement du dossier relatif à la régionalisation des formations avec comme point de référence la formation des arbitres qui est d'ores et déjà régionalisée depuis le début de cette saison sportive.

III. RESSOURCES HUMAINES

Le Président annonce au Comité de Direction les prolongations des deux arrêts de travail en cours : Emilie RAVET et Lionel PONT. Une étude est en cours pour une demande de transition professionnelle.

Par ailleurs, il annonce qu'Aurélié CROCHET attend un heureux événement et que son congés maternité débutera le 01/04/23. Les entretiens dans le cadre de son remplacement ont été effectué ce jour (CDD 7 mois). Le choix concernant son remplacement s'effectuera sous huitaine.

IV. CALENDRIER – ACTIONS EVENEMENTIELLES

R. ARNAUD présente le calendrier des actions événementielles de cette fin de saison 2022/2023 :

- Journée événementielle 100% féminin : 3 sites : 25/02
- Finale du Festival Pitch U13 : 01/04/23
- Journée événementielle Foot Loisirs : 4 sites : 22/04/23
- Journée Nationale des Débutants : à définir : 13/05/23
- Fête du Foot Féminin : 27/05/23
- Week-end des finales départementales : 03-04/06/23
- Finale Départementale Beach Soccer : 24/06/23

Les Lieux de chacun de ces événements ci-dessus, présentés par les responsables de commissions concernés, sont validés. Un cahier des charges type sera mis en place pour l'ensemble de nos événements lors d'une prochaine réunion entre l'ensemble des responsables de ces groupes de travail. La date de rendu de ces travaux est fixée au plus tard au 10 Février. Il est arrêté d'autre part que les lieux et les dates de l'ensemble des événements du District pour la saison prochaine seront fixés en début de saison lors de l'établissement des calendriers.

V. REUNIONS DE SECTEURS

Les lieux et les dates ont été validés lors de la précédente réunion du Comité de Direction. Un brainstorming est effectué afin de définir l'ordre du jour de ces réunions. Celui-ci sera arrêté lors de la prochaine réunion de fonctionnement.

VI. ENCADREMENT DES EQUIPES

Le 21 décembre 2022, la Commission de Contrôle de l'Encadrement des Equipes a publié la liste des clubs et équipes sanctionnés pour n'avoir pas satisfait à l'obligation de désigner un éducateur diplômé à laquelle ils étaient tenus. Cette publication a suscité diverses réactions et engendré plusieurs recours devant la Commission d'Appel du District. Il est apparu alors que la formalité prévue à l'article 6.2 du dispositif avait été occultée. En effet, s'il avait été décidé de ne plus l'appliquer, cette suppression n'a pas été traduite dans les textes. Son maintien à tort qui a pu être source d'erreur pour les clubs, a pour effet d'entacher la procédure suivie d'un vice de forme la rendant nulle.

Pour des motifs tenant à l'équité sportive, le Comité Directeur, sur proposition du Président de la Commission de Contrôle de l'Encadrement des Equipes, a décidé de tirer toutes les conséquences de l'irrégularité ainsi constatée.

En conséquence, les retraits de points prononcés par la Commission de Contrôle de l'Encadrement des Equipes (PV n°1) sont abandonnés. Cette mesure bénéficie à toutes les équipes pénalisées dans le souci d'éviter toute rupture dans l'égalité de traitement due aux clubs placés dans une situation identique à l'égard du dispositif. Il en est ainsi qu'ils aient interjeté appel ou non, que leurs recours soient recevables ou, au contraire, irrecevables en la forme pour n'avoir pas été formulés dans les délais juridiquement impartis.

Les corrections au classement des championnats seront prochainement apportées par la Commission des compétitions.

L'attention est appelée que le fait :

- que cette mesure d'abandon concerne uniquement le défaut de déclaration d'un éducateur diplômé,
- que sont maintenues et seront normalement appliquées les pénalités prévues en cas de désignation d'un éducateur non titulaires des diplômes exigés et celles applicables pour n'avoir pas atteint dans la saison le seuil minimum de présence aux matches en vertu de l'article 5.2 du dispositif.

VII. FINALES DES COUPES 2022/2023

Le Comité de Direction valide à l'unanimité le lieu des finales de coupes Drôme-Ardèche dès 03 et 04/06/23. Celles-ci auront lieu à ROMANS. Une réunion du groupe de travail est prévue le lundi 30.01 afin de valider les derniers éléments conventionnels avec le club et la mairie de Romans.

VIII. COMMISSION FUTSAL – FOOT LOISIRS : NOUVEAU MEMBRE

La candidature de Madame Josette BONNET est présentée par le Président au Comité de Direction afin d'assurer la gestion du Foot en Marchant et du Foot Golf au sein de la commission « Futsal - Foot Loisirs » du District.

Le Comité Directeur valide cette candidature. Yohann VALLET prendra contact avec Madame BONNET pour sa mise en place dans la commission.

IX. RETOUR SOIREE DES VŒUX ET RECOMPENSES

Le Président félicite l'ensemble des parties prenantes qui ont permis la réussite de la soirée des vœux et des récompenses qui s'est tenue le 05/01/23.

X. CENTENAIRE

Il est rappelé que le centenaire du District aura lieu le 25/06/2025. Le Président demande à toutes les personnes intéressées pour rejoindre le groupe de travail de cet événement à revenir vers lui. Le type d'événement n'est pas encore défini mais le Président souhaite qu'un événement soit organisé au nom du devoir de mémoire.

XI. QUESTIONS DIVERSES

P. PEALAT informe que José ALCOCCER (Sélectionneur de l'Equipe de France U17) sera l'invité de l'Amicale des Educateurs 26/07, le 25/01/23 à 18h30 à la salle de la médiathèque de ST PERAY.

P. AUBERT informe que le District s'est positionné comme « pilote » dans le cadre du développement par la FFF de l'application FAL (outils de gestion des rassemblements du football d'animation et du football loisirs). La mise en place de cet outil sera effective dès la saison 2023/2024. L'information sera transmise lors des prochaines réunions de secteur.

R. ARNAUD informe que la journée des bénévoles FFF se déroulera le 29/04/2022. Il demande à l'ensemble des responsables de secteur de lui communiquer une liste de bénévoles éligibles.

Le Président,
Jean-François VALLET



Le Secrétaire Général,
Roland ARNAUD



PROCHAIN COMITE DE DIRECTION

LE 27 FEVRIER 2023 – 18H30